

## **BULLETIN DE LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE DU 27 MARS 2019**

Comme le prévoit la LU (Art. 32, chiffre 3, lettre d), le rectorat a proposé à l'Assemblée le rapport annuel de gestion de l'Université. Il était cette année complété du rapport d'autoévaluation de la Convention d'objectifs (COB3).

L'Assemblée a adopté à l'unanimité le rapport de gestion 2018 de l'Université.

Ce rapport sera transmis au DIP par le rectorat dans les prochains jours.